Date de la convocation :14/10/2025 Rendu exécutoire le : 23/10/2025 Date d'affichage : 23/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-cinq le vingt et un octobre, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (12): : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, REY Philippe, VIALLES Gisèle, BAGNATI Sylvain, DELREUX Martine, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic, GUIEN Guylaine, QUIRINY Monique, NADAL Caroline, JEAN REMI ANTON

Absents: BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, GALINIER NORBERT a donné procuration à BARTHES Daniel,

Votants: (13)

Secrétaire de séance : GISELE VIALLES
DELIBERATION N° 2025-37

OBJET: VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 CCAM - ANNEXES X2

M le Maire informe le Conseil Municipal que, chaque année la Communauté des Communes est chargée de transmettre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI à chacune des communes membres accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L5211-39

• **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté des Communes Les Avants Monts pour l'exercice 2024.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à la majorité des membres présents ou représentés,

 VALIDE le rapport d'activités de la Communauté des Communes Les Avants Monts pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mais et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance MMF VIALLES GISELE

Le Maire Daniel BARTHES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « l'élérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr